



Syndicat National des Monuments  
Historiques CGT

## Élections au Conseil d'Administration du CMN Le 5 février prochain, soyez les premiers à voter CGT !

Cette année, les agents du CMN vont être amenés à réélire les représentants du personnel au Conseil d'Administration.

### Qu'est-ce que le Conseil d'Administration ?

Le Conseil d'Administration est un organe de décision. Il détermine, notamment, les grandes orientations stratégiques et les objectifs de l'établissement. Il délibère sur les conditions générales d'organisation et de fonctionnement. Il vote le budget de l'établissement et ses modifications. Il adopte le rapport annuel d'activité. Il délibère sur la politique tarifaire. Il détermine les conditions générales d'emploi et de rémunération du personnel... Le Conseil d'Administration se réunit quatre fois par an. Il est donc primordial que les personnels y soient représentés pour y faire entendre leurs voix !

### Comment est-il composé ?

Le Conseil d'administration (CA) comprend, outre son président (le président du CMN), un membre du Conseil d'État ; un membre de la Cour des comptes ; un représentant du ministre chargé du tourisme ; le directeur du budget ou son représentant ; le directeur de la Direction générale des patrimoines ou son représentant et le Secrétaire général du ministère de la culture ou son représentant ; cinq personnalités qualifiées dont deux élus locaux désignés par le Ministre de la Culture et enfin, **trois représentants du personnel élus**.

### Comment voter ? Listes électorales

Depuis le 11 janvier, la liste électorale de votre service ou monument doit être affichée. Vérifiez que votre nom y figure bien et signalez-nous tout oubli que vous pourrez constater, et ce avant le 25 janvier.

### Votez dès le 5 février...

A partir du 5 février 2013, vous recevrez votre matériel de vote, ainsi que les différentes listes de candidats et leur profession de foi (leurs engagements). Vous avez jusqu'au 28 février minuit, cachet de La Poste faisant foi, pour voter. Surtout ne tardez pas ! Bien souvent les bulletins arrivent trop tard, ou le fait de remettre à plus tard, nous fait bien souvent oublier de voter ! Donc, un conseil, **votez dès réception de votre matériel de vote** ! Si vous rencontrez la moindre difficulté, n'hésitez pas à nous contacter (je n'ai pas reçu mon matériel de vote ; je ne comprends pas comment voter...).

### ...et votez CGT !

Au cours de la mandature à venir, le SNMH-CGT entend continuer à défendre tous les personnels, quel que soit leur statut (fonctionnaires, contractuels, vacataires) comme il l'a toujours fait, à lutter sur tous les fronts pour la défense des agents de l'établissement et pour nos missions de service public culturel. Le SNMH-CGT poursuivra la bataille pour le statut des personnels contractuels, et continuera à défendre les missions statutaires des agents de l'État, la dénonciation des politiques de réduction d'emploi et de précarité, la vigilance sur les situations de souffrance au travail, la défense des métiers de la fonction publique en luttant contre les dérogations d'emploi, la gestion directe, et l'externalisation de nos missions...

## Dès le 5 février prochain et avant le 1<sup>er</sup> mars Votez et faites voter CGT !

61, rue de Richelieu 75002 Paris ☎ 01.40.15.51.70/71 📠 01.40.15.51.77

Mel : [snmh.cgt@culture.gouv.fr](mailto:snmh.cgt@culture.gouv.fr) / Internet : [www.cgt-culture.fr](http://www.cgt-culture.fr) / Facebook: <http://www.facebook.com/snmh.cgt>